



**HAL**  
open science

## Tunisie : quelle transition démocratique ?

Olfa Lamloum

► **To cite this version:**

Olfa Lamloum. Tunisie : quelle transition démocratique ?. J-N. Ferrié, J-C. Santucci. Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord., Edition CNRS, pp. 121-147, 2006. <halshs-00373546>

**HAL Id: halshs-00373546**

**<https://shs.hal.science/halshs-00373546v1>**

Submitted on 6 Apr 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Lamloum O., « Tunisie : quelle transition démocratique ? »  
in Ferrié Jean-Noël, Santucci Jean-Claude (dir.).  
*Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord.*  
Aix-en-Provence, Edition CNRS, 2006, pp. 121-147.

## **Tunisie: quelle « transition démocratique» ?**

*Olfa Lamloum*

Dans la première moitié de l'année 2000, trois faits importants ont dénoté une fragilisation certaine du régime de Zin Al Abidine Ben Ali. Il s'agit successivement des manifestations lycéennes des mois de février et d'avril 2000 (dont l'ampleur rappelle celle de 1981), des purges au sein du ministère de l'Intérieur, pourtant le principal pilier du régime et, enfin, de l'affaire du journaliste Taoufik Ben Brik, qui a révélé la volonté des autorités françaises, de marquer une certaine distance avec le régime tunisien.

Treize ans après son avènement et en dépit de ses déclarations lénifiantes, le régime de Ben Ali semble de moins en moins en mesure de contrôler les conséquences de la fragilisation du tissu social dans le pays, d'assurer la cohésion de son principal instrument de pouvoir et de préserver ses soutiens extérieurs.

Pourtant, l'éviction de Habib Bourguiba, le 7 novembre 1987, avait été considérée comme le prélude à une authentique « libéralisation politique » et la signature du pacte national, appréhendée comme un compromis prometteur, permettant d'aménager un nouvel espace politique pluraliste. Certes, la période novembre 1987-avril 1989 aurait pu provoquer une « résurrection de la société civile de nature à contraindre le régime à aller au-delà de ses concessions initiales » (Camau, 1996). Il n'en a rien été. Pis encore, en avril 2000, lors de l'enterrement de Habib Bourguiba, on a assisté à la libération du

« fantôme » de ce dernier, devenu, par la même occasion, « figure emblématique d'opposition <sup>1</sup> ».

L'objet de cette contribution est de rendre compte des raisons d'une telle évolution. Il s'agit de comprendre pourquoi le relatif apaisement enclenché le 7 novembre 1987 n'a pas engendré un arrangement institutionnel durable permettant de favoriser l'émergence d'un espace public pluraliste, un tant soit peu autonome. Si bien que la Tunisie n'a même pas réussi la décriminalisation de l'aile modérée de l'islamisme, à l'algérienne.

## **De quelques difficultés théoriques**

Il faut noter d'emblée un certain flou conceptuel dans le champ d'analyse de la question démocratique, au Maghreb en particulier et dans le monde arabe en général. L'abondance des études n'a guère permis de clarifier théoriquement la nature du problème posé. « Démocratisation », « transition démocratique », « libéralisation politique », « société en transition », sont autant de concepts qui couvrent des approches peu ou prou identiques et dont les nuances demeurent difficiles à cerner. L'absence d'un cadre de référence théorique (Leca, 1984) rend difficile toute entreprise de décryptage des processus en cours. Qu'entend-on par « démocratisation » ou « transition démocratique » ? La banalisation de l'islamisme - et, par conséquent, son intégration institutionnelle - constitue-t-elle la condition nécessaire à toute entreprise de démocratisation ? Auquel cas, peut-on parler de démocratisation dans un pays comme l'Algérie où une partie de la mouvance islamiste non seulement est légalisée, mais encore participe à un gouvernement de coalition ? La « transition démocratique » suggère-t-elle un « arrangement » dans la sphère politique permettant une certaine participation institutionnelle pluraliste, à l'instar de la situation marocaine ? La « libéralisation politique » signifie-t-elle l'aménagement d'un espace d'expression publique (à travers la presse, les médias, les associations, les partis, les manifestations...) ? Le champ d'application de la « démocratisation » doit-il se limiter à la sphère politique ? *Quid* de la

---

<sup>1</sup> M. Camau, « le fantôme de Bourguiba », Le Monde, 22/4/2000.

sphère économique ? Tous ces concepts couvrent-ils seulement des arrangements institutionnels et pacifiques, ou peuvent-ils s'appliquer à des ruptures moins consensuelles ? L'alternance n'est-elle pas la pierre angulaire de tout processus démocratique ? La « transition démocratique » n'est-elle pas la formule idéale pour suggérer la permanence des mécanismes de domination de « l'élite au pouvoir » (au sens utilisé par C. Wright Mills, 1969), voire son contrôle du processus de la transition comme ce fut le cas en Amérique latine <sup>2</sup> ? La « transition » signifie-t-elle exclusivement des amendements constitutionnels en vue de permettre à une opposition indépendante de participer au gouvernement ? Ou peut-elle inclure une rupture politique suivie d'un acte fondateur - une assemblée constituante ?

Appréhender les dynamiques politiques enclenchées fin 1980- début 1990 dans la région du Maghreb sous le prisme de la « démocratisation » dans toutes ses déclinaisons amène donc incontestablement un certain nombre d'interrogations. Certes, toutes ces approches ont le mérite de rejeter l'explication néo-orientaliste qui attribue à l'islam, en tant que spécificité culturelle, la non-émergence d'un espace politique autonome. Elles demeurent souvent discrètes sur l'articulation entre sphère politique, sphère économique et « démocratisation ».

Une hypothèse centrale est, en règle générale, retenue selon laquelle la « démocratisation » exige une nécessaire séparation entre les deux ordres. Certains politistes soulignent les avantages économiques de la « démocratisation » (Hibou et Martinez, 1998) ; d'autres insistent sur les bienfaits de la réforme de l'État réduisant son champ d'action dans la sphère économique (Strange, 1996) ; d'autres, enfin, mettent en avant le caractère incertain de la démocratisation en raison « de la complexité de situations marquées par la faiblesse ou l'affaiblissement des États » (Camau, 1996).

L'idée de la séparation des deux ordres est en elle-même insuffisante ; elle renvoie à un postulat normatif en vogue aujourd'hui. Friedrich von Hayek et Milton Friedman n'ont-ils pas eux-mêmes insisté sur le fait que l'action des acteurs privés ne peut se réaliser pleinement que lorsque la « définition des règles économiques est séparée du politique, c'est-à-dire des règles démocratiques » (Gill, 1999) ?

---

<sup>2</sup> L'idéal type de ces « transitions démocratiques » demeure l'exemple chilien où l'ancienne élite au pouvoir autour de Pinochet a initié, voire défini, les contours de ce processus.

L'autonomisation de l'économique suggère-t-elle la liberté totale de l'acteur économique privé ? Dans ce cas, le rôle de l'État doit-il se résumer à sa fonction de garant de l'arrangement institutionnel pluraliste, un outil de la politique dans le sens défini par Arendt (1993) ? Si l'État est bien, comme l'a expliqué Nicolas Boukharine, un « facteur extra-économique », il a néanmoins une signification économique considérable (Boukharine, 1976) eu égard à la définition wébérienne classique d' « un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion » (Weber, 1963).

Pour éviter les ambiguïtés que recèlent des concepts dont l'enjeu dans le champ du débat politique est souvent considérable, il nous a paru plus éclairant de reprendre la théorie d'hégémonie telle qu'elle a été abordée par Gramsci. Elle autorise, en effet, d'envisager les évolutions en cours non pas à travers des jugements moraux (la « démocratie » opposée à la « dictature »), mais comme un processus contradictoire, inégal, inachevé et réversible, enjeu de lutte entre des forces sociales et des élites au pouvoir à la fois adversaires et alliées. Il fournit un cadre adéquat pour dépasser l'aspect seulement juridique et formel des mécanismes du pouvoir. De même, la distinction entre les États à l'Est et à l'Ouest, présentée dans les *Cahiers de prison*, nous semble offrir une piste pour comprendre pourquoi les libertés civiques et les droits électoraux n'ont jamais été une réalité tangible dans les pays du Maghreb.

L'hégémonie selon Gramsci est « caractérisée par la combinaison de la force et du consentement qui s'équilibrent de diverses façons, sans que la force l'emporte trop sur le consentement, mais en cherchant au contraire à obtenir que la force paraisse s'appuyer sur le consentement de la majorité » (Gramsci, 1932-1934). Aussi, « le fait de l'hégémonie présuppose indubitablement qu'on tienne compte des intérêts et des tendances des groupes sur lesquels l'hégémonie doit être exercée, qu'il se forme un certain équilibre de compromis mais il est aussi indubitable que de tels sacrifices et un tel compromis ne peuvent concerner l'essentiel » (Gramsci, 1975).

En réalité, ce concept n'a pas été créé par Gramsci, mais celui-ci a élargi son champ d'application afin de décrypter les mécanismes de domination dans les sociétés occidentales. Certes, comme le montre Perry Anderson, chez Gramsci, l'État oscille entre trois définitions : il est parfois opposé à la société civile ; dans d'autres passages, il l'englobe ; il peut enfin lui être parfois identique. Aussi, « dans la mosaïque énigmatique que Gramsci assembla laborieusement en prison, les mots 'État', 'société civile', 'société politique', 'hégémonie', 'domination' ou 'direction' subissent-ils tous un constant glissement » (Anderson, 1978). Nous utiliserons ici le concept de société civile dans un sens précis : il s'agira pour nous de l'ensemble des institutions (partis, syndicats, médias, associations, mouvements sociaux, etc.) qui reflètent peu ou prou l'activité d'auto-organisation du « peuple » et de ses différentes fractions face à l'État, d'une part, et à la sphère économique dominée par le capital, d'autre part. Par exemple, un parti unique, pure émanation de l'État, ne pourrait être considéré comme un élément de la société civile, au contraire d'un parti inséré dans un jeu conflictuel de concurrence pour le contrôle de l'État et, donc, obligé de refléter plus ou moins directement les aspirations d'une fraction du peuple. L'idée qu'on retiendra des *Cahier de prison* concerne la distinction établie entre consentement et domination, même si Gramsci n'a pas réussi à « localiser définitivement ou précisément ni la position ni l'interconnexion de la répression et de l'idéologie dans la structure de pouvoir » (Anderson, 1978). Gramsci saisit l'essence de la suprématie d'un groupe donné : elle « se manifeste de deux façons, comme 'domination' et comme 'direction intellectuelle et morale' sur des groupes adverses qu'il tend à 'liquider' ou à soumettre, même par la force des armes, et il dirige les groupes qui lui sont proches ou alliés » (Gramsci, 1959). Ainsi, l'hégémonie est-elle une synthèse du consentement et de la coercition ou de la domination. Cette synthèse est avant tout un rapport social et historique, une combinaison où le dosage entre les deux composantes est variable. La coercition suggère la force, le recours à la violence. Le consentement implique un accord de ceux qui sont dirigés. Mais existe-t-il une limite dans cette variation ? Pour Gramsci, « l'exercice normal de l'hégémonie sur le terrain maintenant classique d'un régime parlementaire est caractérisé

par une combinaison de force et de consentement qui forme des équilibres variables où jamais la force ne l'emporte trop sur le consentement ». Ainsi, dans le cas d'une démocratie parlementaire, la coercition n'est pas le mode fondamental dans l'exercice de l'hégémonie. C'est là où la comparaison entre l'État à l'Est et à l'Ouest révèle tout son intérêt. « A l'Est, l'Etat est tout, alors qu'à l'Ouest, il est la "tranchée extérieure" de la forteresse-société civile, qui peut survivre aux pires épreuves traversées par l'État, parce qu'elle n'est pas "primitive et gélatineuse" comme à l'Est, mais "robuste et structurée" » (Anderson, 1978, p. 42).

Cette opposition entre société civile « robuste » et « primitive » nous paraît éclairante pour l'examen des difficultés récurrentes rencontrées par toutes les tentatives de modération du « pouvoir par des actes de troc et de marchandage entre forces rivales » (Salamé, 1994), à savoir l'impossibilité de l'alternance. Au concept de « démocratisation », nous préférons celui de l'affirmation d'une hégémonie - reposant donc sur une alliance à géométrie variable entre coercition et consentement - mais, où le consentement tend à se développer au travers de la participation croissante d'institutions de la société civile à certains mécanismes ou bénéfiques du pouvoir politique.

L'analyse de l'évolution historique de la configuration de la synthèse entre coercition et consentement, de ses mécanismes, ses médiations et ses lieux d'application, nous paraît plus à même de cerner les formes concrètes de l'exercice du pouvoir. Le but étant, d'identifier les blocages qui s'opposent à l'émergence d'un cadre d'organisation du consentement qui échappe au strict contrôle instrumental par l'État.

## L'État bourguibien

À l'origine de l'État post-indépendant tunisien, on trouve la violence qui a permis à Bourguiba de triompher du mouvement yousséfiste. Mais, sans la mobilisation du consentement du « peuple tunisien », cette violence n'aurait pu aboutir à l'hégémonie du bourguibisme. Bourguiba a réussi à fonder son pouvoir en s'appuyant sur une alliance de classes dont la clé de voûte était une large masse d'artisans, de petits commerçants, de paysans. S'y ajoute le soutien décisif de l'Union générale des travailleurs tunisiens (l'UGTT) et

d'une large frange des fonctionnaires organisés en son sein <sup>3</sup>. Ainsi, Bourguiba accéda au statut de père du « peuple » dont il incarnait l'unité. Son triomphe sur le yousséfisme lui permit d'élargir l'assise sociale de son pouvoir. Il devint par là même *al Moudjahid al Akbar* (le combattant suprême) et le *Zaïm* (le leader) de tous les Tunisiens. De ce double rôle dépendaient la stabilité et la pérennité du bloc sociopolitique qui permit à Bourguiba de régner pendant plus de trente ans. Le nouvel État qu'il bâtit se glissa dans les institutions beylicales pour aussitôt les remettre en cause <sup>4</sup>. Dans la foulée, la république fut proclamée, les institutions largement sécularisées, le régime caïdal aboli, un code très progressiste du statut personnel promulgué et une nouvelle Constitution fut adoptée. Tout était taillé sur mesure pour faire de Bourguiba la clé de voûte de la nouvelle république, le père de la nouvelle nation. Pourtant, les Tunisiens se reconnaissaient dans l'État et dans le parti Néo-destour (puis Parti socialiste destourien, PSD) qui était sa « tranchée extérieure ». Certes, le parti unique, le PSD bénéficia néanmoins d'une légitimité historique et politique comme composante principale du mouvement national. Il était, de surcroît un cadre d'expression pluraliste où des sensibilités sociales et politiques ont vu le jour, se sont affrontées et réconciliées. A ce titre, il était un des lieux fondamentaux de la mobilisation du consentement. Bourguiba soutenu par son parti représentait la direction intellectuelle et morale du pays.

Dans la Tunisie de la fin des années 1950, l'extrême faiblesse sociale et économique de la bourgeoisie a eu pour résultat la prise en charge par l'État de l'économie. Cette classe, incapable de porter un projet de développement économique autonome <sup>5</sup>, a eu, dès le départ, besoin de l'omniprésence d'un État bureaucratique et redistributeur pour sceller une alliance avec les autres classes sociales. Cette bureaucratie sera la cheville ouvrière de la fonction de régulation et d'intégration jouée par l'État. Par l'offre d'emplois et de privilèges, de larges secteurs de la population intégrèrent la fonction publique, se reconnaissant dans

---

<sup>3</sup> Le congrès néo-destourien de Sfax de novembre 1955, qui devait assurer la victoire politique bourguibiste, fut couvert par la protection de 1200 ouvriers syndiqués. Cf. BESSIS J., 1997.

<sup>4</sup> Au lendemain de la signature des accords d'autonomie interne en 1954, une Assemblée constituante est convoquée, ses travaux durent de juin 1956 à juin 1959. Lors de sa séance inaugurale, le 13 avril 1957, le bureau de l'Assemblée charge Habib Bourguiba de former le nouveau gouvernement. La proclamation de la République – et, par conséquent, la destitution du Bey – intervient le 25 juillet 1957. Cf. KHIARI S., 1991.

<sup>5</sup> Assurément, le fait historique le plus significatif à ce propos est l'adhésion du gouvernement tunisien, au lendemain de l'indépendance, au Programme économique et social adopté par la centrale syndicale lors de son 6e congrès en 1956.

l'état et, par conséquent, se constituant les garants du compromis édifié par Bourguiba.

La place de la centrale syndicale tunisienne est unique dans le Maghreb dans la mesure où elle a joué un rôle central dans l'élaboration de ce compromis social bourguibien. Très tôt, l'UGTT, fondée en 1944 par Farhat Hachad, s'inscrit dans le combat national. Elle organise à l'origine une classe ouvrière embryonnaire, fraîchement déracinée de son milieu rural et agricole, et des fonctionnaires du secteur public. Ce sont ces derniers qui vont occuper au sein de la centrale les instances de direction, jouer un rôle déterminant dans ses choix et constituer le relais privilégié entre PSD et monde du travail. L'UGTT prendra part au conflit qui opposa Salah Ben Youssef à Habib Bourguiba. Elle apporte son soutien précieux à ce dernier et lui permet ainsi, de triompher contre son ennemi et d'édifier son système. Un système, où la direction syndicale et sa masse d'adhérents seront à la fois un soutien précieux au jeune État et un concurrent parfois gênant de la bureaucratie destourienne. L'UGTT sera à la fois, le vivier du jeune État-parti en personnel politique, son allié dans certaines crises, son concurrent dans d'autres et son représentant dans le mouvement ouvrier.

Cette relation de complémentarité concurrentielle explique l'implication parfois très active de la direction syndicale dans les conflits qui ont jalonné l'histoire du jeune État tunisien indépendant et dans les crises qui ont traversé le PSD. Mais, elle pose aussi la centrale syndicale comme un lieu de mobilisation du consentement, s'interpénétrant en partie avec les institutions de l'État.

La grève générale de janvier 1978 marque, dans un contexte d'éveil du mouvement ouvrier, une volonté d'émancipation au moins partielle de l'emprise de l'État. L'intervention de l'armée et la résistance syndicale qui s'ensuit, dessinent un nouveau positionnement de la centrale syndicale. Désormais, sa direction ne se réclame plus d'une intégration institutionnelle, mais d'une autonomie organisationnelle, voire politique. Habib Achour sera le symbole de cette ligne jusqu'au démantèlement de la centrale en 1985 et son remplacement par une direction « fantôme ». Ainsi, à partir de la fin des années 1970 et jusqu'à 1985, l'UGTT a joué le rôle d'un contre-pouvoir social et politique envisageant même la constitution d'un parti des travailleurs,

indépendant du parti au pouvoir. Elle constituait un cadre de lutte, de mobilisation et de négociation. Son émancipation du contrôle direct de l'État dénotait un glissement du lieu d'élaboration du consentement vers l'extérieur de la sphère étatique.

La bureaucratie étatique et celle du parti, le syndicat, Bourguiba : tels sont les trois piliers de l'édifice sur lequel reposait le consentement populaire bâti avec l'indépendance. Certes, Bourguiba, de par sa relation avec « son » peuple, transcendait l'appareil d'État et le parti. Néanmoins, son charisme devenait pouvoir, grâce surtout à l'imbrication entre l'État et le parti. En juin 1970, en janvier 1978 et en janvier 1984, la force l'emporte sur le consentement. Le régime s'essouffle progressivement. Les fissures que le bourguibisme va connaître au fil de ces crises affaiblissent successivement les trois piliers. L'essor de l'islamisme politique, en Tunisie comme ailleurs, exprime cette incapacité de l'État post-colonial à concilier les politiques économiques modernisatrices et libérales exigées par le nouvel ordre mondial, avec son rôle redistributif et protecteur. A l'été 1987, l'épisode de la répression des islamistes laisse apparaître jusqu'à la caricature leur crise profonde. Bourguiba, vieillard lucide seulement par intermittence, était la proie facile de factions en guerre sans merci pour sa succession. Le Parti était devenu un grand réseau clientéliste, miné par les règlements de comptes entre cliques. Enfin, le dégraissage de l'État et l'hypertrophie du ministère de l'Intérieur faisaient de la fonction de redistribution, naguère inhérente à la bureaucratie, un vestige du passé.

Notre hypothèse est que le pouvoir de Zine Al Abidine Ben Ali a failli dans la construction d'un consentement durable parce qu'il n'a pas réussi à établir à la fois les cadres et les mécanismes de production de ce consentement. Si le pouvoir de Ben Ali a échoué dans l'institutionnalisation d'un espace pluraliste, c'est parce que, non seulement, les lieux de production du consentement bourguibiste n'ont jamais réussi à affirmer une réelle autonomie, mais encore qu'ils ont même perdu le peu de représentativité dont ils disposaient sous Bourguiba, tandis que le régime ne parvenait pas (et ne cherchait même pas) à faire émerger un nouveau bloc historique alternatif autour, par exemple, d'une alliance de la fraction modernisatrice de l'État et de la bourgeoisie d'affaires. La société civile, que Ben Ali a

prétendu mettre en avant en arrivant au pouvoir pour la substituer en partie à un PSD en crise, a avorté dès ses premiers balbutiements. La croissance économique affichée à partir de 1990, n'a engendré aucune forme de redistribution durable. Le nouveau président lui-même n'a jamais, réellement, réussi à tuer le père. Il a juste endossé ses habits le temps de le transformer en « figure emblématique d'opposition ».

Ce qui advient de la Déclaration du 7 novembre n'est le fruit ni d'un complot ni d'une dérive. Car comme le disait C. W. Mills, « accepter l'une ou l'autre de ces idées (...), c'est relâcher l'effort nécessaire pour comprendre la réalité du pouvoir et le comportement des puissants » (Mills, 1969, p. 32). On fait mieux de s'intéresser « aux positions structurales des puissants, et aux conséquences de leurs décisions, plutôt qu'à leur niveau de conscience ou à la pureté de leurs intentions » (*ibid.*, p. 23), à leurs complots ou dérives.

Un bref parcours des différentes phases que la Tunisie a traversées depuis le 7 novembre permet de tester la validité de notre hypothèse.

## **L'état de grâce post 7 novembre**

Le 7 novembre 1987, Ben Ali destitue Bourguiba « pour incapacité » conformément à l'article 57 de la Constitution et sur la foi d'un rapport médical. La déclaration lue par le nouveau président au petit jour annonce une « ère nouvelle » et prend acte de la maturité du peuple tunisien. L'opposition tunisienne se félicite de la légalité du changement et apporte son soutien à la nouvelle équipe. Les mesures d'apaisement prises par le pouvoir au lendemain du changement vont renforcer ce rapprochement (suppression de la présidence à vie, dissolution de la cour de sûreté de l'État, libération de plusieurs centaines de prisonniers islamistes, levée de l'assignation à résidence de Achour).

La nouvelle équipe au pouvoir prend soin de ne rien bousculer (pas de poursuites à l'encontre des anciens proches de Bourguiba, réhabilitation de son rôle historique, pas de changement au niveau du parti au pouvoir, etc.). Bien au contraire, elle se revendique de l'oeuvre « moderniste » du *Zaim* à travers la réhabilitation du Code du statut personnel et la réaffirmation des relations privilégiées de la Tunisie avec la France (le premier voyage de Ben Ali en Europe a été

pour ce pays). La gestion de la question islamiste se veut résolument plus rationnelle. Elle combine plusieurs dimensions : la réhabilitation de l'islam à travers une série de mesures (diffusion de l'appel à la prière à la radio et à la télévision, début et fin du jeûne fondés sur l'observation du croissant lunaire, réhabilitation de l'université Ez-Zeitouna (Chaabane, 1996) ; la manifestation de la vigilance de l'État à travers la constitution du Conseil national de sécurité (CNS)<sup>6</sup> ; la pacification de la relation avec le Mouvement de la tendance islamique (MTI) à travers une démarche pondérée et réfléchie (retour de certains dirigeants exilés, tolérance d'une activité semi-légale ...).

Le 7 novembre 1988, à l'occasion de la date anniversaire du changement, un « pacte national » est signé entre opposition et pouvoir. Fait nouveau, les islamistes y participent ainsi que toutes les composantes de la société civile, excepté les courants d'extrême-gauche. Ce pacte semble dessiner pour la première fois de l'histoire de la Tunisie les contours d'un espace pluraliste institutionnalisé et laisse de surcroît la porte ouverte à une éventuelle participation de l'islamisme. C'est la raison pour laquelle le 8 février 1989, le MTI dépose une demande de légalisation au ministère de l'Intérieur au nom de Hizb Ennahda (le parti de la Renaissance), prenant soin d'éviter de la sorte toute référence à l'islam.

Curieusement, ce sont les élections anticipées les plus libres de la Tunisie indépendante qui vont amener le pouvoir à écarter cette perspective. Annoncées par le président Ben Ali, à l'issue de la signature du pacte national, les élections législatives et présidentielles d'avril 1989 sont organisées selon l'ancien système électoral non proportionnel<sup>7</sup>.

La gestion minutieuse de la campagne électorale par les islamistes et leurs scores importants enregistrés dans certains centres urbains (Ariana, Bcn Arous ...), malgré une fraude certaine, révèlent leur

---

<sup>6</sup> Le 7 novembre 1987, les autorités tunisiennes annoncent la création d'un Conseil national de sécurité (CNS). L'organe est chargé officiellement de : « la collecte, l'étude, l'analyse et l'évaluation de toutes les informations et données relatives à la sécurité nationale, aux plans de la politique intérieure et extérieure et de la politique de défense ». Il est composé du président Ben Ali, du Premier ministre, du ministre d'État chargé de la Défense, du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Intérieur. Le jour même de sa création, le CNS annonce la découverte d'une « bande de malfaiteurs qui planifiait des opérations terroristes ».

<sup>7</sup> « Des politiciens français visitant Tunis à l'époque émettaient l'opinion que la représentation proportionnelle favorisait "les partis l'extrémistes" et, puisque les inquiétudes du gouvernement étaient, en fait, dirigées sur le danger représenté Par les extrémistes intégristes (et peut-être aussi les communistes), à ce moment-là, ils optèrent pour la continuité du système en place, tout en essayant de se recouvrir avec l'approbation d'autant de sources qu'il était possible de trouver ».cf. W. Zartman, 1995.

force organisationnelle et l'ampleur de la sympathie dont ils bénéficient. Cette fois, ils ne sont plus des noyaux de militants à dominante étudiante mais un acteur politique puissant à même de constituer une force d'alternance par rapport au parti au pouvoir. Les islamistes se révèlent, désormais les principaux bénéficiaires de tout processus de légitimation du pouvoir de Ben Ali par les urnes. En outre, aucune autre force politique, hormis le pouvoir, ne semble en mesure de freiner leur ascension.

Avril 1989 précipite un fort mouvement de bipolarisation politique entre le pouvoir et les islamistes<sup>8</sup>, déjà en gestation depuis la marginalisation de la centrale syndicale en 1985.

## La bipolarité politique

Ces résultats ne vont pas couper court à toute tentative d'ouverture ni provoquer un virage politique brutal. Néanmoins, un tournant s'amorce. La bipolarité s'affirme, si bien qu'elle neutralise progressivement toute forme d'opposition autre que celle entre islamisme et pouvoir. Aussi, toute la société civile finira par être captée, voire cooptée, dans l'orbite de ce dernier.

Au lendemain des élections d'avril, Ben Ali est soucieux d'afficher plus de fermeté vis-à-vis des islamistes. Le 7 novembre 1989, il déclare : « Nous disons à ceux qui confondent religion et politique qu'il n'y a pas de place pour un parti religieux. (...) L'islam est la religion de tous, il ne peut devenir objet de concurrence ou de surenchère ni, *a fortiori*, servir de tremplin pour accéder au pouvoir. Il n'est pas d'autre défenseur de la religion des Tunisiens que l'État, l'Etat de tous les Tunisiens, qui veille à préserver et à protéger la foi<sup>9</sup>. »

En revanche, le mouvement démocratique est courtisé. Dès lors, le pouvoir tente de le séduire, de le récupérer, voire de l'instrumentaliser. Le symbole de cette démarche est, sans nul doute, la nomination de Mohammed Charfi, ancien président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), comme ministre de

---

<sup>8</sup> La version de S. Chaabane et, par conséquent, du pouvoir est autre. Il considère que « les élections législatives du 2 avril 1989 lui (MTI) enlèvent toute illusion de s'affirmer en unique alternative face au Rassemblement constitutionnel démocratique et de réunir tous les insatisfaits. Il perd tout espoir de compter sur l'opinion publique pour conforter sa présence politique au sein des institutions démocratiques ». (S. Chaabane, 1996).

<sup>9</sup> La Presse, 8/11/1989.

l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en mai 1989 <sup>10</sup>. L'objectif du nouveau ministre de l'Éducation est de mettre en oeuvre une réforme des programmes de l'enseignement afin d'en extirper tout contenu « rétrograde ». L'objectif du pouvoir est d'intégrer un nouvel acteur dans sa lutte contre l'islamisme. Charfi ne tarde pas à devenir la cible des islamistes. Le 2 octobre 1989, Ennahda diffuse un communiqué exigeant sa démission. Dans les facultés, l'appel est relayé par l'Union générale tunisienne des étudiants (UGTE, syndicat étudiant islamiste). Des mobilisations éclatent dans la plupart des facultés et demeurent, dans une large mesure, confinées dans les rangs islamistes. Ainsi, une deuxième étape dans la bipolarisation est franchie. Désormais, une large frange de la société civile laïque se reconnaît dans le projet du nouveau ministre, soutient son action et prend sa défense contre les islamistes. Elle glisse progressivement dans l'orbite du pouvoir et cesse d'agir comme acteur indépendant.

La réaction du pouvoir ne tarde pas à venir. La police investit les facultés poursuit les syndicalistes de l'UGTE et finit par tuer des étudiants en tirant à bout portant dans l'enceinte de la faculté. Charfi commentera plus tard cet épisode en des termes largement euphémisés : « Entre 1989 et 1992, sur la base des mêmes mots d'ordre et avec des slogans similaires, ils [les islamistes] ont entretenu une agitation très violente dans l'université tunisienne et essayé d'entraîner les lycéens dans une tentative de véritable insurrection. Ce qui a provoqué de la part des autorités une réaction ferme pour éviter une évolution comparable à celle que l'Algérie a connue et connaît encore » (Charfi, 1998).

Au fur et à mesure de l'enlisement de la situation dans les universités, Mohammed Charfi, et avec lui, tout le système, apparaît comme un rempart contre « l'intégrisme ». L'évolution de la situation algérienne finira par convaincre une large frange de l'intelligentsia de choisir le camp de Ben Ali. La guerre du Golfe qui éclate en janvier 1991 est en quelque sorte une aubaine pour le pouvoir. Elle lui permet, d'un côté, de sceller son alliance avec l'opposition légale ; de l'autre, de

---

<sup>10</sup> En janvier 1988 déjà, Hamouda Ben Slama, ancien militant de la principale formation d'opposition, le Mouvement des démocrates socialistes (MDS), rejoint le parti au pouvoir. A la veille du congrès du salut du PSD qui se tient en juillet 1988, Sadok Zmerli, président de la LTDH est nommé ministre de la Santé et Habib Boularès, qui se retira du parti dans les années 1970, est nommé ministre de la Culture.

capitaliser l'hésitation du mouvement islamiste quant à la position à adopter vis-à-vis des belligérants directs de la guerre (Irak et Koweït).

### **Criminalisation et répression d'Ennahda.**

En réalité, la répression qui s'abat sur le syndicat étudiant en automne 1990 et l'arrestation de plusieurs membres de la direction d'Ennahda en décembre de la même année marquent le choix irréversible de la gestion sécuritaire de l'islamisme. Néanmoins, nous pouvons considérer que la date symbolique de cette politique demeure février 1991. En effet, nul doute que l'opération de Bab Souika <sup>11</sup> offre une occasion inespérée au pouvoir pour radicaliser et justifier la criminalisation d'Ennahda. C'est à cette occasion que la rhétorique de « l'islamisme terroriste », voit le jour.

Dès lors, Ennahda est identifiée comme l'ennemi de la démocratie et de « l'artisan du changement » lui-même. La propagande officielle parle de plusieurs groupes de Tunisiens basés en Algérie et entraînés en Afghanistan et au Soudan en vue d'effectuer des opérations terroristes sur le sol tunisien. En septembre 1991, on va jusqu'à révéler l'histoire de la découverte d'un missile Stinger expédié par Ennahda du Soudan via l'Algérie afin d'assassiner le président Ben Ali en faisant exploser son avion <sup>12</sup>. La répression va grandissant. L'appareil sécuritaire est mieux préparé qu'en 1987 pour affronter le parti d'opposition le plus fort et le mieux organisé dans le pays. Le CNS semble permettre une coordination efficace entre les différents services de sécurité. Sous la pression des autorités tunisiennes, le 4 décembre 1991, neuf islamistes tunisiens, parmi lesquels Rached Ghannouchi <sup>13</sup>, sont expulsés d'Algérie. Les autorités tunisiennes voient d'un très mauvais oeil l'évolution de la situation chez le voisin algérien. Non seulement la montée du FIS fait craindre le pire <sup>14</sup>, mais encore les libertés d'expression, de presse, d'organisation, de manifestation concédées en Algérie mettent en exergue les limites de l'ouverture politique en Tunisie. À l'issue du premier tour des

---

<sup>11</sup> Février 1991, attaque d'une permanence du RCD à Bab Souika (Tunis) par des membres présumés d'Ennahda.

<sup>12</sup> Le Monde, 29-30/12/1991.

<sup>13</sup> Le Monde, 5 et 29-30/12/1991.

<sup>14</sup> L'attaque du poste frontalier de Guezzar, le 29 novembre 1991, par une quarantaine d'hommes armés, confirme pour les autorités tunisiennes le risque du déferlement du terrorisme via l'Algérie.

élections législatives de décembre 1991 en Algérie, le pouvoir tunisien s'active pour attirer l'attention de la France sur le danger imminent qui guette le Maghreb. Un diplomate français confie au journal *Libération* : « Mes interlocuteurs sont catastrophés. Au trente-sixième dessous. Samedi, ils imaginaient tout en noir <sup>15</sup> ».

Le 3 janvier 1992, Ben Ali lance un appel aux responsables arabes pour faire barrage au « terrorisme organisé, mené sous le couvert de la religion » ; il les invite à « conjuguer tous les efforts pour lutter contre ce phénomène grave pour notre société arabo-islamique et qui est encouragé par des bandes qui ne prônent que la violence et la sédition <sup>16</sup> ».

En juillet 1992, deux grands procès anti-islamistes sont organisés. Au total, cent soixante-cinq personnes sont condamnées les 28 et 30 août 1992 à des peines allant d'un an de prison ferme à la perpétuité <sup>17</sup>. La LTDH est dissoute en 1992 en raison de sa défense des prisonniers d'opinion islamistes. Tout au long de l'année 1993, la chasse à l'islamiste continue dans les facultés, les syndicats, les quartiers populaires. Des milliers de personnes sont arrêtées, torturées et condamnées pour appartenance à une organisation non reconnue ou à des bandes de malfaiteurs. Rares sont les membres de la direction d'Ennahda qui réussissent à prendre la fuite. De telle sorte que, début 1994, Ennahda était complètement disloquée, ses militants et sympathisants embastillés et ses réseaux anéantis.

### La répression se généralise

Une fois le « danger » islamiste chassé, l'étau se resserre autour de tout espace d'expression autonome. L'immobilisme politique s'installe progressivement. Certes, de 1994 à 1995, une certaine hésitation demeure quant aux modalités de satellisation de la sphère publique. Néanmoins, une chose était claire : tout contre-pouvoir, toute velléité d'expression autonome de la société civile étaient devenus définitivement intolérables. On commença fin 1993-début 1994 par

---

<sup>15</sup> *Libération*, 4-5/1/1992.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Le 9 juillet, le procès du « groupe Sadok Chourou » s'ouvre devant le tribunal militaire de Bouchoucha, avec 171 accusés dont 37 jugés par contumace. Le 10 juillet, devant le tribunal militaire de Bab Saadoun, est jugé le « groupe Habib Lassoued », impliquant 108 accusés dont 19 jugés par contumace. Les autorités tunisiennes ne donnent pas d'explications claires quant à la séparation des accusés en deux groupes.

s'attaquer à l'extrême-gauche, dont la répression n'entama pas le consensus<sup>18</sup> avec l'opposition légale.

Les résultats des élections législatives et présidentielles de mars 1994 ont été une preuve tangible de la volonté de dépolitiser définitivement toute critique<sup>19</sup>. Pour la première fois, l'opposition légale fait son entrée au Parlement en contre partie de son soutien à Ben Ali en tant qu'unique candidat à la présidence, de la défense de la déclaration du 7 novembre et du renoncement à toute prétention à disputer l'alternance avec le parti au pouvoir. Pendant la période pré-électorale, plusieurs journaux étrangers (*Le Monde, Libération, The Gardian...*) sont saisis et des journalistes étrangers expulsés (l'envoyé du *Monde* et de la BBC)<sup>20</sup>.

Au lendemain de ces élections, l'ancien président de la LTDH, Moncef Marzouki, est arrêté le 23 mars 1994 pour avoir tenté de déposer sa candidature à la présidence<sup>21</sup>. Même le ministre Mohammed Charfi est limogé au printemps de la même année. À l'automne 1994, le rapport de forces entre islamisme armé et militaires algériens était très critique. Par contraste, le régime tunisien paraissait stable. Si bien que d'aucuns s'attacheront à étudier la « spécificité tunisienne » et « la gestion maîtrisée et (le) traitement de fond » adoptés par les autorités tunisiennes vis-à-vis du dossier islamiste (Grimaud, 1995). Le régime tunisien semble tellement confiant qu'il envisage la normalisation de ses relations avec l'État d'Israël. Le 2 octobre 1994, les ministres des Affaires étrangères des deux pays se rencontrent en marge d'une réunion de l'ONU. La décision est prise d'ouvrir des bureaux de liaison dans les deux pays au siège de l'ambassade de Belgique. Le 30 octobre 1994, le ministre israélien de l'Environnement est en Tunisie en visite officielle.

Fort de son soutien international et de la conjoncture régionale exceptionnelle, le pouvoir n'a pas de mal à rafler la quasi-totalité des

---

<sup>18</sup> Des peines lourdes sont prononcées à l'encontre des dirigeants du Parti communiste des travailleurs tunisiens.

<sup>19</sup> Inutile de dire que nous ne partageons pas l'analyse de Nicole Grimaud, selon laquelle « les élections législatives du 20 mars 1994, grâce à la mise en oeuvre d'un nouveau mode de scrutin organisant la représentation des formations minoritaires, ont offert l'occasion de parvenir à un début de pluralisme (...). Il ne faudrait pas que l'épreuve de force engagée en Algérie vienne contrarier cette démarche avant qu'elle ne porte ses fruits et entraîne un durcissement du régime, justifié par la volonté de combattre une contagion redoutée ». Voir N. Grimaud, 1995.

<sup>20</sup> Le 1er avril, le gouvernement tunisien déclare l'organisation « Reporters sans frontière » indésirable en Tunisie en raison de ses « partis pris politique ». Le 2 avril, il interdit pour une durée indéterminée la distribution du quotidien français *Libération*, après celle du *Monde*, du *Gardian* et du *Monde diplomatique*. Le 9 avril, dans son discours d'investiture Ben Ali dénonce les médias étrangers qui porte « atteinte à la souveraineté de la Tunisie ». Il attaque également certaines associations de pays étrangers, ce qui signifie dans la terminologie officielle les ONG des droits de l'homme.

<sup>21</sup> Motif officiel invoqué : interview diffamatoire à l'encontre des autorités tunisiennes, accordée à un journal espagnol.

sièges <sup>22</sup> lors des élections municipales. La logique policière semble désormais prendre le dessus au point de s'appliquer aux alliés d'hier. C'est ainsi que sont très lourdement condamnés deux dirigeants du MDS - un parti qui a pourtant servi longtemps de faire-valoir démocratique.

## **Le malaise**

À partir de 1997, des signes de malaise social, économique et politique commencent à voir le jour. L'image de marque du pouvoir à l'étranger connaît quelques fissures. Ce dernier en est conscient : pour la première fois, il recule très timidement en ne validant pas un amendement au code pénal, voté par l'Assemblée, qui prévoit désormais la condamnation de toute personne communiquant des informations à un organisme étranger. En avril 1998, la détention puis la condamnation à trois années de prison ferme de Khemais Ksila, le vice-président de la LTDH, pourtant adhérent du RCD jusqu'en juin 1995, suscite progressivement un mouvement de solidarité national et international. Le mouvement étudiant, à la fois étouffé par la répression et paralysé par les divisions entre factions d'extrême-gauche, sort progressivement de sa léthargie. Des contestations éclatent dans les universités durant l'année scolaire 1998-1999 à la suite de l'instauration d'un CAPES. Elles atteignent une ampleur qui rappelle le mouvement de 1990. Arrestations, procès, condamnations puis grâce des principaux animateurs du mouvement se succèdent. En décembre 1998, un collectif d'intellectuels et de militants connus du mouvement démocratique et progressiste fonde le Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT). L'initiative traduit une volonté active de rupture avec le pouvoir ainsi qu'avec sa gestion sécuritaire de la question islamiste. Elle signale, de surcroît, le début d'érosion du caractère dissuasif de la répression. Progressivement, des associations légales, naguère réduites au silence, revivent et s'introduisent dans les nouvelles brèches tolérées. Le pouvoir est contraint désormais à être plus prudent.

---

<sup>22</sup> L'opposition ne remporte que six sièges sur les 4 090, dont deux seulement au MDS, naguère la principale formation d'opposition laïque légale.

Le scrutin des élections législatives et présidentielle du 24 octobre 1999, en dépit de la volonté du pouvoir de donner une démonstration d'ouverture démocratique<sup>23</sup>, a terni son image. Les 99,44 % que Ben Ali n'a pu s'empêcher de s'accorder et les 0,54 % totalisés par ses deux concurrents désignés<sup>24</sup> révélaient l'immobilisme du pouvoir. Le 17 novembre 1999, la nomination d'un nouveau premier ministre, Mohammed Ghannouchi (ancien ministre de la Coopération internationale et de l'investissement extérieur), ne dément pas ce constat. Seule la libération conditionnelle, le 7 novembre 1999, de centaines de prisonniers politiques<sup>25</sup> présumés appartenir à Ennahda, ayant pour la plupart presque achevé leur peine, semblait pour un temps laisser présager une évolution. Mais, très vite, le pouvoir se ressaisit et présente la mesure comme une grâce en faveur de prisonniers de droit commun. Aucun membre de la direction historique du parti islamiste n'en bénéficie. Ainsi, loin de constituer un changement de cap dans le traitement de la question islamiste, ces libérations laissaient entrevoir le tâtonnement et l'hésitation des autorités tunisiennes. Début 2000, les événements s'accélérent. Ils mettent en exergue le discrédit, les divisions et la dégradation de l'image de marque du pouvoir sur le plan international. Durant la deuxième semaine du mois de février 2000, les lycéens dans le Sud du pays manifestent. Ils occupent les rues de villes comme El Hamma, Gabes et Jbiniana. Ils scandent des mots d'ordre contre le régime de Ben Ali et contre la décision d'augmenter les prix du pain, du carburant et du gaz. Or, la « décision » s'avère une simple rumeur. Néanmoins, seule l'intervention de la police met fin à la révolte. Un mois plus tard, le même scénario se reproduit. Cette fois-ci, tous les établissements scolaires du pays s'embrasent, y compris ceux des quartiers riches de la banlieue de Tunis. La circulaire du ministre de l'Éducation sur l'organisation des examens partiels qui est à l'origine de ce mouvement est aussitôt retirée. Depuis 1981, le pays n'a pas vu une aussi grande mobilisation lycéenne.

---

<sup>23</sup> L'article 40 de la Constitution permet d'ouvrir la candidature aux présidents et secrétaires généraux des partis à la triple condition qu'ils en occupent le poste au moment de la présentation des candidatures, qu'ils l'occupent depuis au moins cinq ans sans discontinuité et que le parti soit déjà représenté à la Chambre par un député au moins.

<sup>24</sup> Il s'agit de Mohammed Belhaj Amor, président du Parti de l'unité populaire (PUP), qui a obtenu 0.31% et d'Abderrahmen Tlili, chef de l'Union démocratique unioniste (UDU), qui a obtenu 0.23%.

<sup>25</sup> Plus de 630 d'après des représentants d'Ennahda à Paris.

Elle témoigne de l'entrée active de la jeunesse dans le champ public. Les mots d'ordre scandés révèlent la désillusion d'une large frange de la jeunesse qui, désormais, ne fait plus confiance aux promesses de Ben Ali. Elle exprime haut et fort ses craintes quant à son avenir incertain, affiche son ras-le-bol du système de Ben Ali et exhibe sa fierté de refuser d'obtempérer, contrairement à ses aînés <sup>26</sup>. Au mois de mai 2000, des arrestations ont eu lieu au sein du personnel du ministère de l'Intérieur. Très peu d'informations ont filtré sur le sujet <sup>27</sup>. Une rumeur insistante, pas invraisemblable, circule à propos d'un conflit majeur qui opposerait le ministre de l'Intérieur, Abdallah Kallel au secrétaire d'État, Mohammed Ali Ganzoui. Néanmoins, force est de constater que jamais, depuis treize ans, ce ministère soumis au contrôle direct du Président n'a connu de telles purges. Déjà, le 8 décembre 1999, un premier incident révélateur des tensions en son sein a été observé. Il s'agit du démenti opposé par le ministre tunisien de l'Intérieur quant à l'intervention des forces de l'ordre au siège de la centrale syndicale, l'UGTT, pour empêcher le déroulement d'une marche syndicale prévue le 4 décembre à Tunis. Pourtant, cette intervention a, bel et bien, eu lieu, avec une violence inexplicable, pour interdire une manifestation organisée annuellement par la direction du syndicat en commémoration de l'assassinat de Farhat Hached.

L'événement est loin d'être anodin. Le renforcement fulgurant du ministère de l'Intérieur et sa cohésion, qu'il devait en grande partie à sa lutte contre l'islamisme, en ont fait le principal appui du régime de Ben Ali. La hiérarchie et les équilibres internes, qui apparaissaient naguère stables et clairement établis entre les différents organes de ce tout-puissant ministère, semblent souffrir aujourd'hui de la compétition. Au cours du même mois, le journaliste tunisien Taoufik Ben Brik, correspondant du journal français *La Croix* et de deux agences de presse européennes, entame une grève de la faim pour exiger la restitution de son passeport et l'arrêt du harcèlement à l'encontre de sa famille. Au bout d'une cinquantaine de jours de son mouvement, les autorités tunisiennes cèdent. Le journaliste obtient gain de cause et réussit à bénéficier d'une couverture médiatique

---

<sup>26</sup> Voir D. Lagarde, « Tunisie : la fronde des jeunes », L'Express, n°2550, semaine du 18-24/5/2000.

<sup>27</sup> Le journal Le Monde qui fait état de ces arrestations puise ses informations dans les milieux de l'opposition tunisienne à l'étranger.

internationale inespérée. Non seulement son action dévoile au grand jour la face cachée d'un régime répressif et non respectueux des droits de l'homme mais, surtout, elle révèle l'attitude désormais critique des autorités françaises à l'égard du régime de Ben Ali. Lors de la séance d'examen de l'accord de libre échange au Parlement européen le 13 juin 2000, une résolution très critique traitant de la situation des droits de l'homme en Tunisie sera adoptée. Si bien que le pouvoir est contraint de faire quelques gestes en restituant leurs passeports à des opposants politiques et en libérant quelques prisonniers d'opinion.

### **L'affirmation de la coercition**

Le coup d'État médical du 7 novembre était une tentative pour mettre fin à la crise de pouvoir bourguibien dans un cadre de recul du mouvement social et de l'opposition démocratique et de gauche. À la veille de cette date, tous les lieux de contre-pouvoir étaient soit en crise, soit démantelés. De telle sorte que la solution ne pouvait venir que de la seule institution forte dans le pays, l'appareil de coercition. Il n'est pas étonnant dans ce contexte que la destitution de Habib Bourguiba soit l'oeuvre d'un général (Ben Ali) et d'un colonel (Habib Ben Amar), secondés par un homme du parti (Hédi Baccouche). De la chronologie que nous avons dressée, il s'ensuit qu'aucune dynamique de mobilisation de la société civile, y compris pendant la trêve avec les islamistes, n'est venue contrebalancer le poids et la place du ministère de l'Intérieur. Bien au contraire, les positions structurales des principaux acteurs du « coup d'État médical » annonçaient d'ores et déjà une tendance lourde qui était à l'oeuvre et qui n'a jamais été inversée. La révolte du pain en janvier 1984 avait convaincu Bourguiba de la nécessité de renforcer davantage l'appareil sécuritaire en Tunisie. C'est d'ailleurs au lendemain de cette révolte que les futurs artisans du coup d'État commenceront leur ascension politique. Le général Ben Ali et le colonel Habib Ben Amar<sup>28</sup> sont promus dans la hiérarchie sécuritaire. Une réorganisation du territoire (nouvelle division territoriale, nouvelles municipalités) est adoptée afin de garantir un contrôle plus rapproché des quartiers populaires à haut

---

<sup>28</sup> Le 10 janvier 1987, le colonel Ben Amar est nommé au commandement de la garde nationale. Le 7 novembre, il devient ministre de l'Intérieur de Ben Ali. Il sera limogé pour une sombre histoire de corruption dans laquelle son fils est impliqué.

risque. La montée de l'islamisme et la répression qui s'y abat au cours de l'été 1987 révèlent et consolident davantage cette évolution.

La symbolique du 7 novembre reflète bien cet état de fait. La « Deuxième République » n'est pas l'oeuvre d'un homme du PSD mais d'un général, ex-ministre de l'Intérieur. La création du Conseil national de sécurité (CNS) n'augure pas d'une inflexion de tendance. Pour la première fois de l'histoire de la Tunisie, une visibilité institutionnelle est donnée à une structure de coercition autre que le ministère de l'Intérieur. Elle suggère que la coercition devienne une composante structurelle du dispositif de gestion du champ politique. La trêve de 1987-1989 est trop courte pour propulser un contre-pouvoir réel, eu égard à la crise du mouvement démocratique à la veille du 7 novembre.

À partir des élections d'avril 1989, le réflexe sécuritaire est de nouveau à l'oeuvre. Il est profondément enraciné dans la structure du pouvoir lui-même. Aussi la coercition sera-t-elle au centre du dispositif du déploiement et de mobilisation anti-islamiste. Les activités du RCD seront subordonnées à l'impératif sécuritaire (contrôle de la population, délation). Quant à la marge de manoeuvre donnée à l'opposition laïque, présentée comme l'union des forces vives de la société contre l'obscurantisme et le terrorisme, elle permettra, dans une large mesure, de rendre la répression des islamistes idéologiquement acceptable. Si l'exclusion musclée de l'islamisme du champ politique n'a pas déstabilisé le pouvoir, elle a révélé pourtant un déficit dans sa légitimité et une incapacité à puiser dans des ressources politiques susceptibles d'intégrer institutionnellement l'islamisme, à tout le moins son aile la plus réconciliatrice, celle de Abdelfatah Mourou <sup>29</sup>. L'adhésion donnée, dans un premier temps, par toute une partie de l'opposition démocratique à cette politique n'en change en rien la nature profondément coercitive.

À vouloir en finir définitivement avec Ennahda, le pouvoir va favoriser un renforcement et une sophistication de l'appareil sécuritaire sans commune mesure avec la réalité du danger présumé. En témoignent les différents rapports des organisations internationales des droits de l'homme (familles harcelées, femmes intimidées, voire

---

<sup>29</sup> Mourou numéro deux d'Ennahda, a gelé son adhésion au parti islamiste à la suite de l'opération de Bab Souika. Par la suite, il a quitté le parti et déposa une demande de légalisation d'un parti modéré.

violées, fabrication de cassettes pornographiques impliquant des membres dirigeants<sup>30</sup>, écoutes téléphoniques à une large échelle, affaires de droit commun montées contre les opposants, contrôle administratif, surveillance, voire violence, à l'encontre d'opposants en exil). L'appareil sécuritaire s'est également modernisé (fichiers informatisés, actualisation des informations) et diversifié<sup>31</sup>. La machine policière s'emballe et devient la pièce maîtresse du système. Sa logique déteint sur les autres sphères de l'appareil d'État, faisant écran à toute autre modalité de gestion. Il s'ensuit une subordination quasi totale du pouvoir judiciaire à l'appareil sécuritaire, déjà largement initiée du temps de Bourguiba. Même l'opposition légale, qui a pourtant initialement accepté de servir de faire-valoir démocratique à un pouvoir en quête de reconnaissance internationale, devient une cible. Néanmoins, le champ d'application de la coercition ne se limite pas seulement à l'opposition, fût-elle modérée, il vise également, surtout depuis 1993, toute la population. Le contrôle policier est renforcé dans les quartiers populaires. L'encouragement à la délation est systématique. L'infiltration de tous les espaces de socialisation (clubs de foot, clubs de cinéma) n'épargne personne. Le dispositif préside à la dépolitisation de la population et l'atomisation des individus, à l'anéantissement des formes de solidarité hors du contrôle de l'État. Il s'agit de se prémunir contre toute tentative d'émancipation du contrôle de l'État. De plus en plus fréquentes, les interventions brutales des forces de l'ordre lors de matchs de foot, les rafles à l'encontre des chômeurs, traduisent souvent une incapacité à gérer la marginalisation, la pauvreté et le chômage autrement que par le recours à la force. La multiplication du nombre des détenus de droit commun et la dégradation spectaculaire de leurs conditions d'incarcération confirment que le développement de l'État policier n'est pas un accident mais la conséquence du retrait de « l'État social »<sup>32</sup>.

Assurément, le renforcement de l'appareil policier n'a pas comme seul corollaire la criminalisation de tout espace public autonome. Ses

---

<sup>30</sup> Il s'agit d'une méthode qui a été largement utilisée par la Savak, les services secrets iraniens du temps du Chah.

<sup>31</sup> Aucun chiffre officiel n'est fourni quant aux effectifs réels du ministre de l'Intérieur. Néanmoins, force est de constater que le démantèlement quasi total du plus grand parti d'opposition ne pouvait s'accomplir sans le renforcement des effectifs, la ramification et spécialisation de la machine policière.

<sup>32</sup> Rapport du Conseil national des libertés (CNLT) : « Que l'année 2000 soit l'année de l'éradication de la torture et de la reconquête des libertés ! » Tunis. 15 mars, 2000.

conséquences dans la sphère économique ne font pas de doute. Force est de constater que la « privatisation de l'État » a permis une privatisation de la violence à des fins économiques. La coercition - par exemple, par le biais du contrôle fiscal arbitraire - a été à plusieurs occasions un point d'appui déterminant dans l'accaparement de parts de marché, voire d'actions dans des secteurs économiques florissants<sup>33</sup>. En outre, l'impunité totale dont jouit la police renforce son aspect parasitaire aux yeux de la population et favorise les pratiques de rackets organisés<sup>34</sup>. Ainsi, au fil des treize ans de pouvoir de Ben Ali, tous les canaux d'expression du mécontentement, tous les espaces de compromis sociaux, toutes les possibilités d'arrangement institutionnel ont été, soit satellisés par le pouvoir, soit simplement anéantis. De telle manière que le pouvoir semble incapable de faire face à la moindre crise politique sérieuse autrement que par le recours à la violence. Il semble même incapable de contrôler réellement son propre appareil répressif dont la tendance à une certaine autonomisation se dessine. En témoignent d'ailleurs, les récentes purges au sein du ministère de l'Intérieur. En effet, la ramification de l'appareil et sa puissance croissante ne pouvaient que générer une concurrence entre services et responsables, qui risque d'être fatale au régime lui-même.

### **La fragilité du consentement**

Si le 7 novembre a débouché sur un renforcement continu de la coercition, c'est parce que le pouvoir a été incapable de réinvestir et de se réappropriier les lieux traditionnels de mobilisation du consentement du bourguibisme.

#### *Le parti, la bureaucratie et le président*

Les émeutes du pain de janvier 1984, qui ont touché tout le pays pour la première fois de l'histoire de la Tunisie indépendante, ont révélé l'incapacité du Parti (le PSD) et de ses institutions de base à canaliser le ras-le-bol. Quelques années plus tôt, les élections législatives de novembre 1981 et l'irruption du MDS sur la scène publique, malgré

---

<sup>33</sup> A ce propos, la convoitise de certaines personnes, proches du président Ben Ali, de l'entreprise florissante d'électroménager Batam et les déboires judiciaires de certaines pharmacies commercialisant deux produits très demandés sont des exemples assez significatifs.

<sup>34</sup> Le président lui-même l'a reconnu en stigmatisant les pratiques de racket largement répandues dans les milieux de la police lors d'un discours télévisé au printemps 2000.

une fraude généralisée, avaient précipité la fin du mythe du parti unique. Le PSD a été pendant longtemps un instrument de légitimité historique au travers duquel s'affrontaient et se cristallisaient les intérêts et les opinions de différents secteurs de la société, ainsi qu'un cadre de mobilisation du consentement. A travers les privilèges qu'il distribuait à ses cadres et à ses militants et par sa représentativité certaine, il était un canal privilégié pour l'aboutissement de certaines revendications sociales (électrification de certains quartiers, installation de l'eau, construction des routes). Au fil de la crise de la fonction de redistribution de l'État, au fil de l'érosion du régime bourguibien, le PSD a largement perdu sa légitimité. Il est devenu de plus en plus un réseau clientéliste contrôlé par des factions se disputant privilèges et intérêts, voire un tremplin pour la corruption organisée. Janvier 1984, sonnait le glas de ce parti. Il était devenu un champ de bataille pour clans rivaux, dans une guerre de succession interminable. Les fréquents changements ministériels, durant les dernières semaines du règne de Bourguiba et le poids qu'avait pris sa nièce, Saïda Sassi, en disaient long sur la crise du parti.

Ainsi, le 7 novembre, le PSD ne pouvait qu'accepter la destitution de son fondateur sans y opposer la moindre résistance <sup>35</sup>. Plusieurs voix s'élèvent alors, pour convaincre Ben Ali de créer sa propre organisation politique, le parti du Président, et d'y intégrer de nouveaux acteurs ayant soutenu sa déclaration. Le nouveau président préfère récupérer le PSD et ses réseaux. En février 1988, le comité central du parti se réunit pour la première fois depuis la destitution de son fondateur et change de nom : le PSD devient Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD). Le parti change de nom, mais garde le même fonctionnement. Les vieilles allégeances se disloquent et se réorganisent autour des nouvelles figures montantes. Les solidarités clientélistes purement instrumentales, fondement du parti unique, prennent tout leur essor. Le parti, de plus en plus unique, devient aussi de plus en plus inféodé à la présidence et à son entourage familial. Aussi, progressivement, Hammam Sousse prend la place de Monastir <sup>36</sup>.

Les cellules destouriennes présentes dans les quartiers, les entreprises, les institutions, quadrillent la population, surveillent les mosquées et

---

<sup>35</sup> D'autant plus que Hédi Baccouche, ancien directeur du parti, a pris une part active dans l'opération.

<sup>36</sup> Respectivement villes natales de Ben Ali et de Bourguiba.

contrôlent la jeunesse, comme du temps de Bourguiba. Mais elles sont secondées depuis 1988 par les « Comités de quartiers », dépendant directement du ministère de l'Intérieur et animés par les éléments les plus dévoués au parti. Ils jouent un rôle important dans l'identification et la répression des islamistes. Ainsi, « l'ère nouvelle » a, non seulement, consolidé la fonction clientéliste du parti mais encore lui a conféré une fonction purement policière. De par son activité de contrôle et de délation, le parti s'apparente à une police civile au sens défini par Gramsci <sup>37</sup>.

Les grandes réunions organisées par le RCD, ses congrès lourds et sans enjeux, ses campagnes électorales coûteuses à l'occasion de scrutins pourtant sans surprise, loin de traduire le potentiel militant du parti, dénotent une mise en scène emphatique du politique. Tout est organisé de façon à signaler la majesté du centre de décision et à donner l'illusion du consentement et de la légitimité. Cette mise en scène, avec ses leurre, ses rites, son cérémonial et ses décors, est censée meubler un champ public amorphe et donner un sens à des structures qui tournent à vide. Quant au deuxième pilier, la bureaucratie étatique, le désengagement de l'État et son corollaire, la destruction d'une partie du secteur public, le ralentissement, voire le blocage du recrutement dans certains secteurs publics, ont fragilisé et affaibli la masse des fonctionnaires sur laquelle reposait le pouvoir depuis sa constitution. Le recul de l'État redistributeur, la privatisation de certaines de ses fonctions, la centralisation accrue du pouvoir présidentiel, favorisent l'accroissement des relations non formalisées et des solidarités régionales et familiales. Dès lors, le pouvoir administratif et gestionnaire se voit parasité, voire marginalisé. Si bien que la bureaucratie étatique, qui se recoupaient souvent avec la bureaucratie destourienne, a vu sa marge de manoeuvre se rétrécir en faveur d'ententes occultes directement privées. Parallèlement à la désintégration du parti et de la crise de la fonction de régulation et d'intégration de la bureaucratie, l'institution de la présidence ne prospère guère.

---

<sup>37</sup> “Qu’est que la police ? Ce n’est certes pas seulement l’organisation officielle, reconnue juridiquement et affectée à la fonction de sécurité publique, que l’on entend généralement par ce terme. Il ne s’agit là que du noyau central assumant la responsabilité formelle d’une “police” qui est en fait une organisation beaucoup plus vaste, à laquelle participe une grande partie de la population d’un Etat, directement ou indirectement, avec des liens plus ou moins précis ou définis, de façon permanente ou occasionnelle.” Cité par Anderson (1978).

Quand le général Ben Ali arrive au pouvoir, après avoir été premier ministre pendant un mois, il puise foncièrement sa légitimité dans l'acte de destitution du père de la nation, Bourguiba. Ben Ali avait sauvé la Tunisie de la sénilité d'un homme en proie à la guerre des clans. Pour un temps, le nouveau président suscite des espoirs, ceux d'une jeunesse en mal de travail et de classes moyennes en mal de citoyenneté. L'annonce de la fin de la présidence à vie et la remise en cause du culte de la personnalité, sont vécues comme une nouvelle manière de présider. Néanmoins, dès le départ, Ben Ali est apparu pour ce qu'il est : le produit de la prédominance de l'appareil policier et de la crise des institutions civiles. De formation militaire, il a été appelé par Bourguiba, lors du réaménagement de l'appareil sécuritaire après les émeutes de janvier 1984 et désigné comme directeur de la sûreté nationale. Il devient, environ un an plus tard, ministre chargé de la sûreté nationale au ministère de l'Intérieur et finit, après une très brève position en tant que Premier ministre, comme nouveau président de la République. Sans grande culture politique, n'ayant pas la stature personnelle de Bourguiba et encore moins ses capacités oratoires, Ben Ali n'a jamais eu le charisme de son prédécesseur. Il n'a jamais réussi à être le « chef démagogique qui fait grande impression » (Weber, 1963), ni le dirigeant bénéficiant d'une réelle assise partisane. En limogeant en 1989 l'auteur de la déclaration du 7 novembre, son Premier ministre Hédi Baccouche, Ben Ali a perdu un conseiller politique expérimenté ayant ses relais dans la vieille garde destourienne. La disgrâce d'un autre fidèle collaborateur et ami d'enfance, l'entrepreneur Aouled Eltaïf, fait perdre à Ben Ali un homme qui a réussi à rapprocher de la présidence certains secteurs de l'opposition. Si bien que, le nouveau président s'est progressivement isolé en s'entourant d'un personnel « technicisé » et « clientéliste ». En somme, un parti réduit à un réseau clientéliste, une bureaucratie affaiblie organiquement dans sa fonction de redistribution et de régulation, un président sans assise partisane et de surcroît sans réelle légitimité historique, tout cela laissait mal augurer de la possibilité d'un champ politique institutionnalisé et pluraliste. La destitution de Bourguiba, le 7 novembre 1987, qui se voulait une tentative de résolution de la crise du système bourguibien, ne constituait pas un vrai projet porteur d'une dynamique de redéploiement des anciens

pilliers du compromis social. L'érosion de l'État-parti, comme lieu de mobilisation du consentement n'a été que superficiellement traitée durant les trois premières années du règne de Ben Ali. Pis encore, la désintégration des institutions déjà en à l'oeuvre du temps de Bourguiba s'est accélérée, rendant opaques les centres de décisions politiques et occultes les vrais lieux du pouvoir. De telle sorte que, Ben Ali est de plus en plus perçu, non pas comme le père de la nation, à l'instar de Bourguiba, mais à la fois comme l'arbitre et le garant suprême des intérêts d'un cercle de nantis appartenant à son entourage tribal et régional.

### *L'UGTT*

Quand le nouveau président arrive au pouvoir, il affiche sa volonté de régler toutes les questions politiques épineuses. Du règlement de la question syndicale dépendait, en réalité, le type d'hégémonie que le nouveau pouvoir voulait instaurer. Le congrès de Sousse d'avril 1989, apporte un éclairage partiel. La réconciliation entre « direction légitime » et direction « fantoche », instaurée sous l'oeil vigilant du nouveau président, signalait les limites du politiquement tolérable. Elle n'aboutit, certes pas à une reconfiguration définitive de l'articulation entre monde de travail et pouvoir. Mais, le mouvement ouvrier et les syndicalistes issus de l'expérience de janvier 1978 n'auront pas le temps d'imposer un syndicat de revendication. À l'ombre du rétrécissement du champ politique, le nouveau secrétaire général, élu au congrès de Sousse consolide son contrôle sur la centrale, élimine progressivement la fraction achouriste et fait triompher la vision « participative » du syndicalisme. La direction syndicale use de tous les moyens avec l'aide active du pouvoir pour contrôler, récupérer, marginaliser toutes les instances et les secteurs combatifs au sein de l'UGTT. Purges des éléments d'extrême-gauche, délation des islamistes, dissolution de certaines structures syndicales..., sont autant de moyens dont l'objectif est d'aboutir à une centrale syndicale dépolitisée et sans autonomie décisionnelle. Le congrès de décembre 1993, marque la satellisation de la centrale. Dès lors, elle devient une caisse de résonance du pouvoir. Elle lui apporte

son soutien, lui sert de relais dans le monde du travail et appuie la candidature de Ben Ali.

### ***Quid du miracle économique ?***

Faut-il conclure de tout ce qui précède que le régime tunisien ne tient que par la coercition et la prévarication ? Doit-il uniquement sa pérennité à son appareil sécuritaire et aux réseaux de solidarité clientéliste ? C'est peut-être aller un peu vite en besogne.

Assurément, quand de nombreux organismes internationaux voient dans la politique économique de la Tunisie une explication de sa relative stabilité sociale, à défaut de présenter une explication nuancée, ils touchent un point qui mérite examen. Nombreux sont, en effet les bailleurs de fonds ou les acteurs politiques occidentaux qui ont vanté le « miracle » ou le « bon élève » tunisiens. Il va sans dire, que les critères retenus pour de telles qualifications, comme l'a montré si bien Béatrice Hibou (1999), sont « éminemment politiques et subjectifs, éminemment circonstanciels et fluides ».

En revanche, force est de constater que l'économie tunisienne comparée à sa voisine algérienne, par exemple, a enregistré des performances indéniables, surtout au cours de la première moitié des années 1990. Il est incontestable, que l'application du Programme d'ajustement structurel (PAS) a connu une accélération depuis le 7 novembre 1987. La politique de stabilisation qui a constitué le premier volet de ce programme a permis de rétablir certains des équilibres macro-économiques et d'assainir une conjoncture économique qui était, en 1986, au bord du gouffre. Ainsi, on a pu constater :

- une réduction du taux d'inflation, une baisse du taux d'endettement et du coefficient du service de la dette, une réduction des dépenses budgétaires et du déficit de la balance des paiements ;
- une augmentation de la part des exportations des biens et services dans le PIB ;
- une augmentation de la part des produits manufacturés dans la composition des exportations et un recul de celle des produits primaires (Banque mondiale, 1996) ;

- un taux de croissance de l'ordre de 5 % en moyenne depuis une dizaine d'année.

Mais, à qui a profité ce « miracle » ? A-t-il été porteur d'un projet de redistribution plus égalitaire des ressources, susceptible de faire face au désengagement de l'État ? Les statistiques tunisiennes peuvent difficilement servir de référence fiable pour apporter une réponse nette à ces questions. Force est de constater, qu'elles sont souvent conçues comme un instrument au service d'un discours sur la réussite du « modèle ». Deux indications parmi d'autres invitent à la prudence. Il s'agit d'abord du taux de chômage en Tunisie, qui n'a été communiqué que quatre ans après le recensement général et qui demeure étonnamment faible alors que, dans le même temps, a été donnée officiellement la priorité à la résolution du problème du chômage. À tel point que, le président a annoncé la création d'un nouveau fonds « 21-21 » alloué à la création d'emplois <sup>38</sup>.

Le deuxième indicateur, jamais analysé à notre connaissance, est révélé par l'enquête nationale de 1995 sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (ministère du Développement économique, 1997). Cette enquête, dont la méthodologie est décrite de façon très rigoureuse dans la publication officielle, donne une vue précise et fiable de l'évolution de la structure de la consommation des familles tunisiennes. De 1985 à 1990, le coefficient budgétaire de l'alimentation dans le budget des ménages est passé de 39 à 40 % puis à 37,7 % en 1995. Si l'on se réfère à la loi d'Engel, il apparaît comme fort probable que le niveau de vie des ménages a donc baissé de 1985 à 1990, contrairement aux statistiques officielles, puis a connu une amélioration au cours des cinq années suivantes <sup>39</sup>. Autrement dit, soit les chiffres de la croissance économique réelle ont été nettement surestimés durant la période (ce qui pourrait passer notamment par une sous-estimation du taux d'inflation et donc une surestimation de la part réelle de la croissance nominale), soit cette croissance a été très peu équitablement répartie, de telle façon qu'une grande majorité de la population n'a pu desserrer l'étau des besoins élémentaires - les deux hypothèses étant loin de s'exclure mutuellement.

---

<sup>38</sup> 21-21 est le numéro de compte auquel correspond le nouveau fonds créé. Voir le discours d'investiture de Ben Ali, fait le 15 novembre 2000, devant la chambre des députés.

<sup>39</sup> La loi d'Engel (1821-1896) : « Plus un individu, une famille, un peuple sont pauvres, plus grand est le pourcentage de leurs revenus qu'ils doivent consacrer à leur entretien physique, dont la nourriture représente la part la plus importante ». cf. C. Echaudemaison, 1999.

Qu'en est-il à partir de 1995 ? Aucune nouvelle enquête n'est disponible pour le moment. En revanche, le discours officiel continue à vanter les bienfaits sociaux de la politique économique. Or, depuis la moitié des années 1990, le contexte économique est nettement moins favorable. Des signes d'essoufflement ont vu le jour. Ainsi, le taux d'investissement a connu une baisse puis une stagnation. Les industries manufacturières sont les principales victimes de cette tendance, qui opère parallèlement dans le sens d'une augmentation des investissements dans le secteur des services à faible productivité. Ce qui a entraîné un accroissement de la consommation de produits finis importés grâce à la libéralisation de l'économie et à la vitalité du marché noir. L'investissement direct étranger (IDE) n'a pas été à la mesure des attentes. Sa part dans la formation brute du capital fixe est passée en moyenne de 14,7 % au cours de la période 1985-1990 à 8,7% au cours de la période 1991-1996 <sup>40</sup>.

L'économiste tunisien Adeljelil Bédoui évoque un autre phénomène qui traduit la vulnérabilité de l'économie. Il s'agit du « rétrécissement du nombre des produits les plus dynamiques et les plus entraînants de la croissance des exportations. Ce nombre est passé de douze produits entre 1987-1990 à sept seulement actuellement. Sur ces sept, il y en a quatre qui appartiennent au textile-habillement-cuir. Cette évolution signifie une accentuation de la polarisation de la spécialisation de la Tunisie autour d'une seule branche au cours de la dernière période » (Bédoui, à paraître).

L'accord de libre-échange signé par la Tunisie et l'UE en juillet 1995 connaît, de l'avis même des autorités, une phase critique depuis janvier 2000.

À partir de cette date, le mouvement de démantèlement tarifaire va s'accéléralant. Désormais, il porte sur les produits manufacturés qui ont un équivalent en Tunisie. Le droit de douane prélevé au taux maximum de 43 % sur les importations de ce secteur baissera chaque année de 5 à 6 % jusqu'à 2008, date de la mise en place de la zone de

---

<sup>40</sup> Cette tendance est toujours en l'oeuvre. En effet l'économiste Mohamed Lahouel affirme que « l'investissement direct étranger Tunisie n'a pas atteint le volume et la qualité souhaitable. En 1998, le volume total des investissements s'est élevé à environ 800 millions de dinars dont la moitié est venue des recettes des privatisations des deux cimenteries. Une analyse de ces flux révèle que l'essentiel des investissements continue à être attiré par le secteur énergétique. » . Voir *L'économiste maghrébin*, n°248, 24/11 au 8/12/1999.

libre-échange. Il va sans dire que nombreuses sont les petites et moyennes entreprises vouées à la disparition. Ainsi, l'accord qui stipule l'ouverture progressive du marché tunisien expose de plus en plus à la concurrence une industrie fragile, peu compétitive, que le programme de « mise à niveau » ne peut radicalement transformer. On sait aujourd'hui que le manque à gagner est estimé à 4 milliards de dollars et que 30 % des entreprises tunisiennes finiront par disparaître alors que 30 % seront confrontés à des difficultés énormes. D'ores et déjà, on sait donc que 60 % des industries tunisiennes vont devoir licencier tout ou partie de leur personnel. Il est encore tôt pour dresser le bilan social global de cette expérience. Néanmoins, il est clair que jusqu'à très récemment, des franges influentes et quantitativement non négligeables de la société, trouvaient leur compte dans cette politique économique. D'abord, la bourgeoisie industrielle et commerçante a été dans un premier temps rassurée par l'éviction de Bourguiba, dont l'instabilité de fin de règne hypothéquait ses activités. La réduction des dépenses budgétaires, la libéralisation des prix et des échanges, l'adoption de la convertibilité, les mesures d'encouragement à l'investissement et, surtout, la maîtrise de la masse salariale ne pouvaient que la mettre en confiance, elle qui a toujours besoin du déploiement de l'État et de son aide pour investir, même quand elle revendique son désengagement social. De la même façon, la capacité du régime du 7 novembre à faire baisser les coûts salariaux, notamment dans les industries manufacturières, ne pouvait que rendre le plus grand service à l'aile la plus dynamique de cette bourgeoisie, la bourgeoisie exportatrice alliée le plus souvent avec le capital étranger. L'intégration après le 7 novembre d'un grand nombre d'économistes compétents dans le personnel politique technicisé a permis de conceptualiser la politique économique et d'adopter un discours cohérent prônant le libre échange et le rétablissement des lois du marché, ce qui n'était pas pour déplaire aux organismes internationaux (Hibou, 1998). Dès lors, la Tunisie a bénéficié, non seulement d'un satisfecit renouvelé, mais également d'une aide de loin plus importante que celle accordée à l'Algérie ou au Maroc.

D'un autre côté, les classes moyennes, et surtout les couches les plus aisées, du fait de la prudence de l'État dans son désengagement ainsi que des facilités de paiements bancaires offrant un recours au crédit,

ont sinon amélioré, du moins préservé leur niveau de vie. Il s'ensuit que, jusqu'en 1997-1998, le lieu privilégié de mobilisation du consentement du régime de Ben Ali se situait principalement dans le champ économique. Dans la mesure où la dépolitisation de la société, la domestication de la centrale syndicale, le quadrillage policier et administratif, le repoussoir algérien, ont poussé des franges entières de la population à abandonner le terrain de la négociation/revendication et à opter pour la débrouillardise et les solutions individuelles, l'importance de la légitimation par les résultats économiques ne pouvait que croître. La tolérance de l'illicite - notamment en matière de fiscalité -, la pluriactivité comme stratégie de survie de certaines populations rurales (Raouf, 1998), le développement de l'informel, la prospérité du marché noir (*sûq libyya*) et le marché de la viande d'agneau algérienne au milieu des années 1990), aident à soutenir l'économie, les revenus et, par conséquent, à remplir les paniers des ménagères. Mais le développement de la lutte de tous contre tous se révèle contradictoire avec l'émergence de nouvelles solidarités sociales et l'affirmation d'une société civile autonome.

Néanmoins, le consentement qui en découle est fragile, dans la mesure où ses lieux et ses mécanismes de production sont volatiles et peu institutionnalisés, du fait de l'absence de cadres de négociation un tant soit peu pluralistes et de la menace que fait planer le démantèlement des protections tarifaires.

La société civile tunisienne n'a jamais été suffisamment « robuste », ni du temps de Bourguiba ni de celui de Ben Ali, pour imposer une alternance dans le cadre du même régime, encore moins pour fonder un nouveau régime plus pluraliste. Du temps de Bourguiba, il existait des cadres de légitimité et de mobilisation du consentement, même subordonnés en dernière instance à l'État bourguibien. De telle manière que la coercition n'était pas le mode fondamental dans l'exercice du pouvoir. Le régime possédait des ressources lui permettant de négocier, de manipuler, de concéder des espaces et d'arbitrer entre intérêts antinomiques. Le dispositif conciliait coercition et consentement en se donnant les moyens d'opter pour des combinaisons variées. Bourguiba avait su préserver des lieux de

production du consentement : PSD, UGTT. Mais quand cette dernière a voulu s'émanciper, son démantèlement a laissé le régime seul face aux islamistes, détenteurs du monopole de l'expression de la société civile face à un État de plus en plus bureaucratique et policier et de moins en moins redistributeur du fait des politiques néo-libérales.

Le 7 novembre a été porté par la crise de « l'État social ». Le consentement a, provisoirement pu être obtenu sur la base d'une libéralisation politique éphémère et d'une économie assainie selon les canons libéraux. 1987-1989 était une période ouverte. Mais, elle ne pouvait donner naissance à une hégémonie renouvelée des élites dominantes car les politiques d'ajustement imposaient la poursuite du travail autoritaire de déconstruction de l'État social et des mécanismes de redistribution. La bourgeoisie industrielle et commerçante et le capital étranger se satisfaisaient largement de ces politiques et ne poussaient pas le régime à une diversification de ses modes de légitimation ; quant au mouvement ouvrier et démocratique, il s'est trouvé coopté, puis étouffé par le pouvoir et sa politique de répression de l'islamisme puis de toute opposition. Ainsi, aucune « transition démocratique » n'était réellement à l'ordre du jour, faute de forces sociales aux intérêts suffisamment puissants et convergents pour former un nouveau « bloc historique » favorable à un changement de régime. L'existence d'une telle convergence aurait, à tout le moins, été nécessaire pour impulser une telle transition (bien que probablement pas suffisante si l'appareil de coercition s'y était opposé). En tout cas, en l'absence d'une pression socio-politique en faveur du renouveau des bases hégémoniques de la domination des élites tunisiennes, cet appareil de coercition a, naturellement et progressivement, repris le dessus. Sans l'établissement d'une hégémonie relativement stabilisée, il est *a fortiori* difficile de croire à la possibilité d'instaurer un système politique pluraliste, des élections libres et une véritable concurrence politique : en effet, le risque existe d'une victoire des forces anti-systémiques (comme celle des islamistes en Algérie par exemple) qui ne peut être tolérée par les élites au pouvoir. Perry Anderson a montré comment la démocratie représentative parlementaire supposait (et en retour favorisait) la stabilité de l'hégémonie bourgeoise sur la société. Aujourd'hui, avec l'apaisement de la crise algérienne, l'image d'une Tunisie modèle de paix sociale et de stabilité politique semble

altérée. Le néo-libéralisme économique peut-il favoriser l'éclosion de lieux autonomes de mobilisation du consentement ? L'exemple tunisien, après bien d'autres, semble répondre négativement à cette question. Il nous permet peut-être de mieux comprendre pourquoi, loin d'être naturel et spontané, le lien souvent présumé entre libéralisation économique et libéralisation politique est hautement problématique. Le « paradoxe », si paradoxe il y a, de la transition démocratique est que les politiques économiques si fortement recommandées par les démocraties occidentales contribuent sans doute plutôt à en retarder l'éclosion.

**Octobre 2001**

### **Références bibliographiques**

ANDERSON P., 1978, Sur Gramsci, Paris, François Maspero.

ARENDT H., 1993, Qu'est-ce que la politique ? Paris, Seuil.

BANQUE MONDIALE, 1996, Etude économique de la Banque mondiale.

BÉDOUI A. (à paraître), Une économie tunisienne face à ses défis majeurs

BESSIS J., 1997. Maghreb : la traversée du siècle, Paris, L'Harmattan.

BOUKHARINE N., 1976, Economie de la période de transition, Paris, EDI.

CAMAU M., 1996, Voies et moyens d'une banalisation d'une aire culturelle : approches du politique dans le monde arabe et musulman, Aix-en-Provence, IEP.

CHAABANE S., 1996, Ben Ali et la voie pluraliste en Tunisie, Tunis, Cérès Édition.

CHARFI M., 1998, Islam et liberté. Le malentendu historique, Paris, Albin Michel.

ECHAUDEMAISON C., 1999, Dictionnaire des termes économiques, Paris, Nathan.

GILL S., 1999. « La nouvelle constitution libérale ». L'économie politique, n° 2, 2e trimestre.

GRAMSCI, 1932-1934. « Noterelle sul Machiavelli », dans *Quadernii del Carcere*, vol.III.

\_ 1975, *Textes*, Paris, Éditions sociales.

\_ 1959. *oeuvres choisies*, Paris, Éditions sociales.

GRIMAUD N., 1995, La Tunisie à la recherche de sa sécurité, Paris, PUF.

HIBOU B., 1999, « Les marges de manoeuvre d'un "bon élève" économique: la Tunisie de Ben Ali », *Les études du CERI*. n° 60, décembre. Paris, Centre d'études et de recherches internationales.

HIBOU B., et MARTLNEZ L., 1999, « Le partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ? », *Les études du CERI*, n° 47, novembre, Paris, Centre d'études et de recherches internationales.

KHIARI S., 1991, « La crise de l'autonomie interne et la formation du nouveau régime en Tunisie, 1954-1957 », mémoire universitaire, Paris 8.

LECA J., 1984, L'hypothèse totalitaire dans le Tiers-Monde : les pays arabo-islamiques », dans Hermet Guy (dir.), *Le Totalitarisme: du concept aux incarnations*, Paris, Economica.

MILIS C.W., 1969, L'Élite au pouvoir, Paris. François Maspero.

RAOUF S. M., 1995, « La pluriactivité comme stratégie de survie des populations rurales précaires en Tunisie, limites internes et contraintes externes », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 5.

République tunisienne ministère du développement économique, 1997, *Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages*, 1995,

SALAMÉ G., (dir.), 1994, *Démocraties sans démocrates*. Paris, Fayard.

STRANGE S., 1996, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.

WEBER M., 1963, *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 10/18.

ZARTMAN W. (dir.), 1995, *Tunisie, la politique économique de la réforme*, Tunis, Editions Alif.